

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n° 2018292CS0306**

**Comité Syndical du 19 octobre 2018**

**Date de convocation : 10 octobre 2018**

**Date d'affichage : 22 octobre 2018**

**OBJET : Budget principal 2019 : orientations budgétaires.**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à Salle polyvalente Paul Dambier, Rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués : .....	81
Quorum : .....	41
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	55
Nombre de procurations au moment du vote : .....	2

**Le Président précise** que le débat d'orientations budgétaires se tient en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

**Le Président demande** à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER expose que la proposition d'orientations budgétaires du budget principal pour l'année 2019 est la suivante :

## 1. FONCTIONNEMENT

### 1.1. Dépenses

#### 1.1.1. Eclairage public :

- Entretien de l'éclairage public et des installations sportives : **1 650 000 €**.

L'évolution du nombre de points lumineux entretenu est la suivante :

	Eclairage public		Installations sportives		Total
	Nbre de points lumineux	Nbre de points lumineux leds	Nbre de points lumineux IS < 1000W	Nbre de points lumineux IS > 1000W	
2017	59 705	7 662	977	1 678	<b>70 022</b>
2018	59 724	7 836	1 067	1 692	<b>70 319</b>
Variation	+ 0,03%	+ 2,27%	+9,21%	+0,83%	+ 0,42%

- Pose et dépose des guirlandes et motifs lumineux : **300 000 €**.

#### 1.1.2. Personnel - titulaire et non titulaire (hors emplois d'été) :

Le nombre d'agents (budgétés) est de **18** dont :

- 13 statutaires et
- 5 contractuels (non titulaires).

En 2018, il était de :

- 14 agents statutaires et
- 5 agents contractuels.

Ainsi, le montant prévisionnel pour 2019 serait de **1 160 000 €**, soit stable par rapport à 2018.

**Le taux d'absentéisme au SDEG 16 est le suivant :**

<b>Année</b>	<b>Nombre d'agents au 01/01 ETP*</b>	<b>Taux d'absentéisme</b>
2012	16,8	0,41%
2013	15,92	6,35%
2014	18	0,35%
2015	18	1,05%
2016	18	0,15%
2017	19	1,41%
<b>2018</b>	<b>18</b>	<b>3,66%</b>

*\* ETP : Equivalent taux plein*

*Note : 2018 : 2 arrêts maternité*

**1.1.3. Autres dépenses de fonctionnement :**

Indépendamment des intérêts des emprunts, les prévisions pour les autres dépenses (eau, électricité, téléphone, carburants, etc.) sont stables.

## 1.2. Recettes

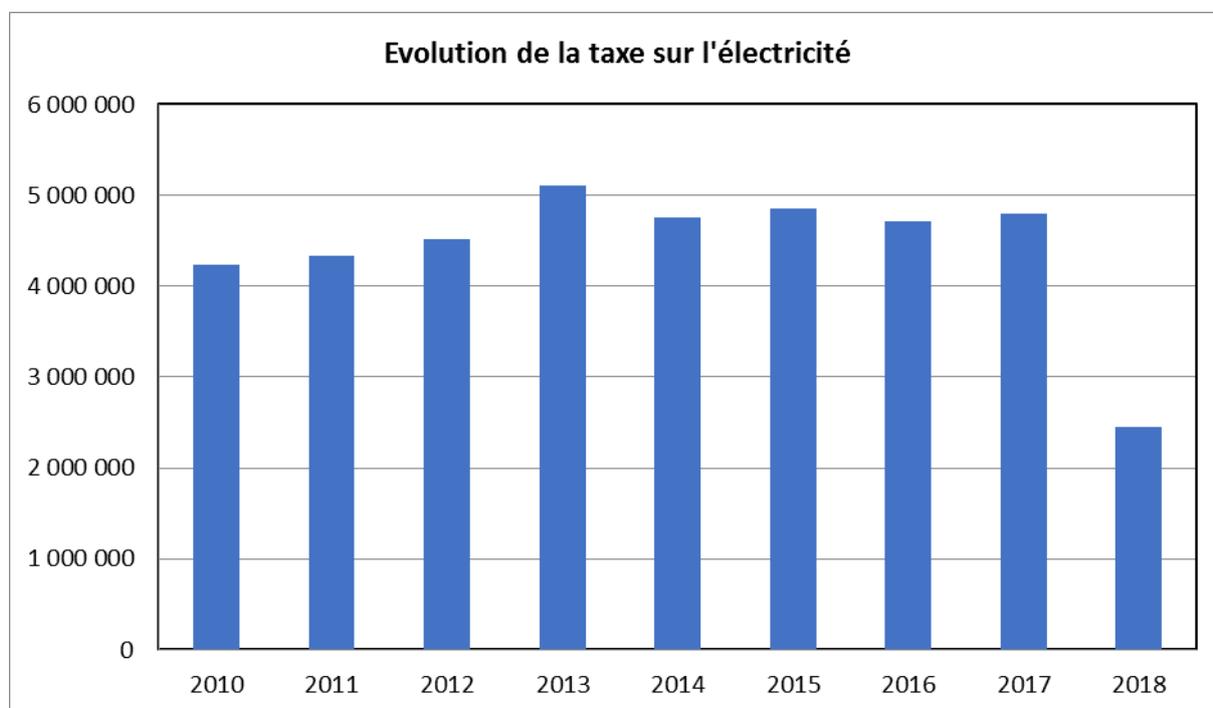
### 1.2.1. Contributions des Collectivités adhérentes :

Elles seront en corrélation avec les investissements qui leurs incombent et qu'elles auront demandés.

Note : éclairage public, effacement des réseaux publics de distribution d'électricité, effacement et extension des réseaux de communications électroniques, alimentations électriques et raccordements, etc.).

### 1.2.2. Taxe sur l'électricité :

La taxe sur l'électricité est estimée à **5 000 000 €**.



Attention : pour 2018 : les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres sont en cours de perception.

### 1.2.3. Redevances :

Elles sont estimées à **1 951 700 €**.

- Redevance électricité R1 : estimation 940 000 €.

Note : cette redevance dite « de fonctionnement » est prévue par le cahier des charges de concession pour la distribution d'électricité signé avec Enedis. La base de calcul en 1993 était de 381 000 €, elle est actualisée chaque année.

- Redevance électricité R2 : estimation 450 000 €.

*Note :* cette redevance dite « d'investissement » est également prévue par le cahier des charges de concession pour la distribution d'électricité. Son calcul, assez complexe, a pour base les investissements mandatés par le SDEG 16 l'année pénultième de sa perception.

- Redevance gaz naturel : estimation 97 000 €.

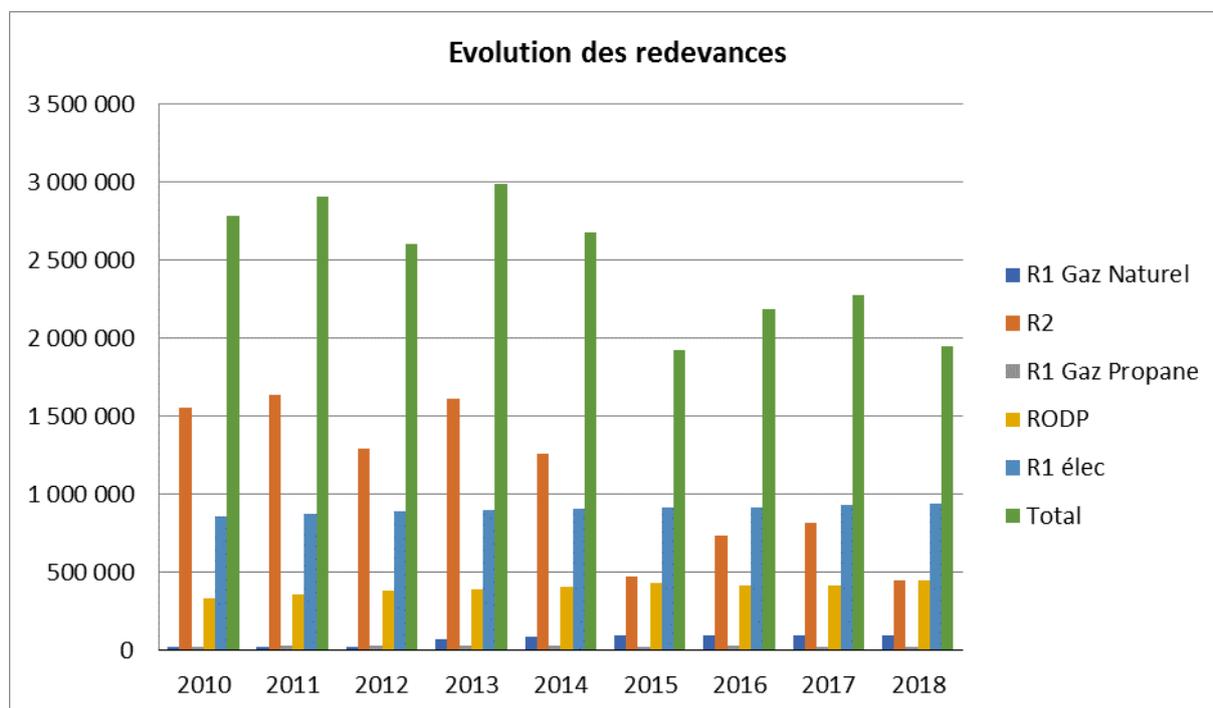
*Note :* cette redevance de concession est un « loyer » versé par le concessionnaire Gaz Réseau Distribution France (GrDF) pour la distribution publique du gaz naturel.

- Redevance gaz propane : estimation 19 700 €.

*Note :* cette redevance de concession est un « loyer » versé par le concessionnaire Primagaz pour la distribution publique du gaz propane en réseau.

- Redevance d'occupation du domaine public (RODP), compte tenu de son actualisation : estimation 445 000 €.

*Note :* ces redevances sont versées par les opérateurs de réseaux de communications électroniques et Enedis pour l'occupation du domaine public communal appartenant aux Communes ayant transféré ces compétences (communications électroniques et distribution d'électricité) au SDEG 16. Ces redevances sont entièrement affectées aux financements du SDEG 16 pour les effacements des infrastructures des réseaux de communications électroniques.



## 2. INVESTISSEMENT

### 2.1. Dépenses

#### 2.1.1. Renforcement des réseaux publics d'électricité : 1 767 000 €.

*Note : Le FACE (Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Electrification rurale) est un fonds d'Etat ; il est alimenté par les contributions annuelles des gestionnaires des réseaux publics de distribution et assises sur le nombre de kWh distribué. Les aides du FACE correspondent à 80% du montant HT des travaux.*

*Ces aides, depuis 2013, sont réparties en 8 sous-programmes de travaux :*

- |                                          |                                               |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| - Renforcement                           | - Extension                                   |
| - Enfouissement                          | - Sécurisation fils nus hors faibles sections |
| - Sécurisation fils nus faibles sections | - MDE (maîtrise de la demande d'énergie)      |
| - DUP-THT et intempéries                 | - Sites isolés                                |
- (DUP : déclaration d'utilité publique - THT : très haute tension)*

- Le sous-programme FACE « renforcement » :

Il est prévu au même montant qu'en 2018, soit **1 737 000 € TTC**.

- Le programme du SDEG 16 « renforcement » :

Il ne paraît pas nécessaire dans l'immédiat que le SDEG 16 réalise un programme sur emprunt. Par contre, si après les réunions des secteurs intercommunaux d'énergies, ce programme s'avérait nécessaire, il pourra être envisagé, lors d'une décision modificative du budget 2019, un programme complémentaire sur emprunt.

- Le programme du SDEG 16 « travaux en concession appuis communs » :

Dans le cadre des travaux en concession, pour les appuis communs, le SDEG 16 pourrait réaliser un programme sur emprunt de **30 000 € TTC** de travaux.

#### 2.1.2. Effacement des réseaux publics d'électricité : 2 211 500 €.

- Le sous-programme FACE « enfouissement » :

Il est prévu au même montant qu'en 2018, soit **511 500 € TTC**.

*Note : le sous-programme FACE « enfouissement » est passé de 1 205 000 € en 2010 à 511 500 € en 2018, soit une diminution de plus 57% en 8 ans.*

- Le programme du SDEG 16 « effacements 100% » :

Les demandes des Collectivités sont stables.

Afin de les satisfaire, le SDEG 16 pourrait, en complément du FACE, réaliser un programme supplémentaire sur emprunt de **1 000 000 € TTC** de travaux.

- Le programme du SDEG 16 « effacements avec contribution » :

Ce programme pourrait être réparti, comme suit :

- Communes urbaines ayant mutualisé les redevances d'occupation du domaine public - dossiers retenus par le Comité d'effacement des réseaux :  
**100 000 € TTC** - Financement du SDEG 16 : 25 000 € + TVA.
- Communes urbaines n'ayant pas mutualisé les redevances d'occupation du domaine public - dossiers retenus par le Comité d'effacement des réseaux :  
**100 000 € TTC** - Financement du SDEG 16 : 16 667 € + TVA.
- Communes ayant mutualisé les redevances d'occupation du domaine public - dossiers non retenus par le Comité d'effacement des réseaux :  
**300 000 € TTC** - Financement du SDEG 16 : 25 000 € + TVA.
- Communes n'ayant pas mutualisé les redevances d'occupation du domaine public - dossiers non retenus par le Comité d'effacement des réseaux :  
**200 000 € TTC** - Financement du SDEG 16 : 8 333 € + TVA.

#### **2.1.3. Sécurisation des réseaux publics d'électricité : 2 938 500 €.**

- Le sous-programme FACE « sécurisation fils nus » hors faibles sections du SDEG 16 :

Il pourrait être équivalent à 2018, soit : **699 000 € TTC.**

- Le sous-programme FACE « sécurisation fils nus faibles sections » du SDEG 16 :

Il pourrait être équivalent à 2018, soit : **2 239 500 € TTC.**

#### **2.1.4. Alimentations électriques et raccordements : 2 533 500 €.**

- Le sous-programme FACE « extension » :

Il est prévu au même montant qu'en 2018, soit **433 500 € TTC.**

Ce sous-programme est réservé aux extensions desservant des usages communaux ou intercommunaux, agricoles et artisanaux sur des Communes rurales.

- Le programme du SDEG 16 « extension » (hors FACE) :

Il pourrait être équivalent à 2018, soit : **2 100 000 € TTC.**

#### **2.1.5. Communications électroniques (extensions, lotissements, zones d'activités ...) : 135 000 €.**

- Travaux neufs : extensions, lotissements, zones d'activités .... :

Le programme pourrait être équivalent à 2018, soit : **75 000 € TTC.**

- Prestations réalisées par l'opérateur de réseaux : lotissements, zones d'activités..... :

Il s'agit des opérations d'étude, de câblage, de raccordements des abonnés, ... réalisées et facturées par les différents opérateurs.

Le programme 2019 pourrait être de : **60 000 € TTC**.

#### **2.1.6. Effacement des réseaux de communications électroniques : 2 500 000 €.**

Le programme 2019 pourrait être :

- Communes ayant mutualisé les redevances d'occupation du domaine public - dossiers retenus par le Comité d'effacement des réseaux :  
**1 500 000 € TTC** - Financement du SDEG 16 : 437 500 €.
- Communes ayant mutualisé les redevances d'occupation du domaine public - dossiers non retenus par le Comité d'effacement des réseaux :  
**300 000 € TTC** - Financement du SDEG 16 : 37 500 €.
- Communes n'ayant pas mutualisé les redevances d'occupation du domaine public - dossiers retenus par le Comité d'effacement des réseaux :  
**500 000 € TTC** - Financement du SDEG 16 : néant.
- Communes n'ayant pas mutualisé les redevances d'occupation du domaine public - dossiers non retenus par le Comité d'effacement des réseaux :  
**200 000 € TTC** - Financement du SDEG 16 : néant.

#### **2.1.7. Effacement des réseaux de communications électroniques : prestations réalisées par l'opérateur de réseaux : 250 000 €.**

Il s'agit des opérations de câblage, de raccordements des abonnés, ... réalisées et facturées par les différents opérateurs. Ce programme pourrait être le suivant :

- **125 000 € TTC** pour les études réalisées par les différents opérateurs.
- **125 000 €** pour le câblage effectué par les différents opérateurs

*Note : le câblage est une prestation non soumise à la TVA.*

#### **2.1.8. Eclairage public : 6 100 000 €.**

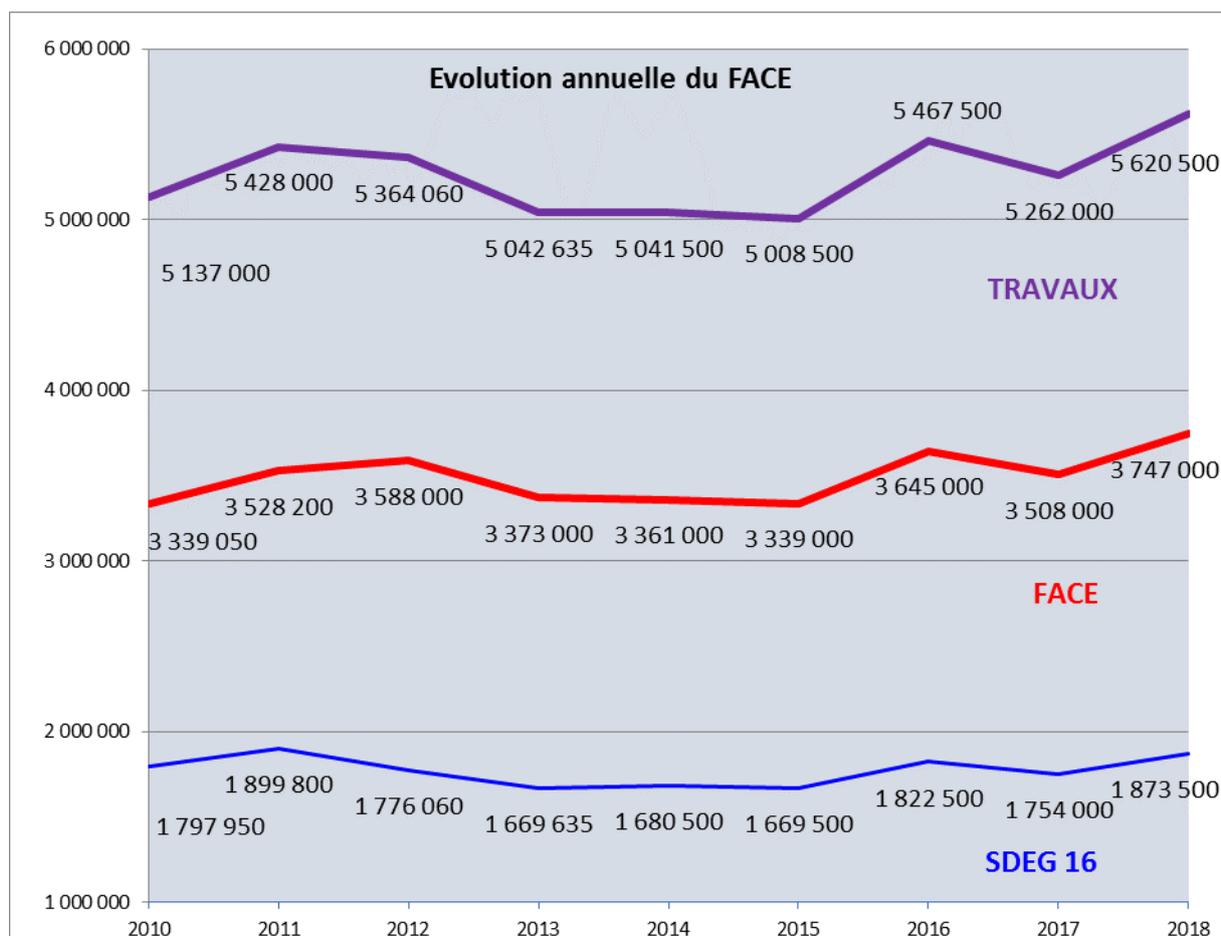
Les investissements d'éclairage public sont estimés à :

- **4 500 000 € TTC** pour les travaux neufs, de rénovation, installations sportives, mises en lumière (hors programme spécial du SDEG 16), etc.
- **1 300 000 € TTC** pour les travaux hors concession.
- **200 000 € TTC** pour les sinistres sans tiers identifiés.
- **100 000 € TTC** pour les sinistres avec tiers identifiés.

## 2.2. Recettes

### 2.2.1. Aides du FACE : 3 747 000 €

Ce montant représente 80% du montant prévisionnel HT des travaux.



**Il est à noter que la part non couverte par le FACE (20% + TVA) est prise en charge par le SDEG 16 sur emprunt.**

### 2.2.2. Effacement des réseaux retenus par le Comité d'effacement des réseaux :

Sur le programme SDEG 16, les subventions du Conseil Départemental sont de 15% sur les travaux HT des réseaux publics d'électricité et de 35% sur les travaux HT de génie civil de communications électroniques, ce qui représente en moyenne **271 000 euros par an**.

La contribution du concessionnaire Enedis due au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession pour les travaux d'effacement des réseaux pourrait être la même que pour 2018, soit **200 000 euros**.

### 2.2.3. Contributions communales et intercommunales pour l'entretien de l'éclairage public et de l'éclairage des installations sportives :

Comme chaque année, il pourrait être décidé lors du budget primitif 2018, d'actualiser les prix comme les années précédentes de 5%.

Si, tel était le cas, il conviendra d'effectuer une modification de l'annexe 1 des statuts du SDEG 16.

Les contributions seraient alors les suivantes :

COMPETENCE	COMMUNES RURALES ET URBAINES	
➤ <b>Eclairage public</b>	Contribution Collectivité <b>2018</b>	Contribution Collectivité <b>2019</b>
Entretien par point lumineux (dépannages 12 h pour mise en sécurité, dépannages 6 jours, réglages horloges été/hiver, systématiques et service d'astreinte)	17,65 €	18,53 €
Entretien par point lumineux équipé de leds (dépannages 12 h pour mise en sécurité, dépannages 6 jours, réglages horloges été/hiver, systématiques et service d'astreinte)	12,10 €	12,71 €
Dépannage demandé en 12 heures hors mise en sécurité (forfait par point lumineux)	152,25 €	159,86 €
➤ <b>Eclairage public : EnR - énergies renouvelables</b> (matériel autonome : photovoltaïque, éolien, etc)	Contribution Collectivité <b>2018</b>	Contribution Collectivité <b>2019</b>
Entretien par point lumineux (délib. n°2011311CS0302 du 7 nov. 2011)	17,65 €	18,53 €
Entretien des éclairages des abris bus en sites isolés (délib. n°2013312CS0305 du 8 novembre 2013)	15,00 €	15,75 €
➤ <b>Eclairage public - Installations sportives</b>	Contribution Collectivité <b>2018</b>	Contribution Collectivité <b>2019</b>
Entretien par point lumineux	19,85 € < 1000W ≥ 79,40 €	20,84 € < 1000W ≥ 83,37 €

### 2.2.4. Emprunts :

Etat de la dette au 31 décembre 2018.:

Organisme prêteur	Date encaissement	Montant	Taux fixe	Durée
Caisse d'Epargne	22/07/2002	881 350,00 €	5,32%	20 ans
Crédit Agricole	06/08/2002	881 350,00 €	5,32%	20 ans
Crédit Agricole	31/10/2003	100 000,00 €	4,43%	15 ans
Caisse d'Epargne	29/12/2003	3 190 000,00 €	4,30%	15 ans
SFIL	02/08/2004	1 800 000,00 €	4,20%	15 ans
Caisse d'Epargne	30/12/2004	2 479 000,00 €	3,55%	15 ans
Société Générale	30/06/2005	5 476 000,00 €	3,29%	15 ans
Caisse d'Epargne	15/05/2006	2 500 000,00 €	3,71%	15 ans
Crédit Agricole	05/12/2006	2 500 000,00 €	3,85%	15 ans

Organisme prêteur	Date encaissement	Montant	Taux fixe	Durée
Crédit Agricole	10/07/2007	3 500 000,00 €	4,64%	15 ans
Crédit Agricole	01/02/2008	3 210 000,00 €	4,40%	15 ans
Crédit Agricole	01/08/2008	3 000 000,00 €	4,97%	15 ans
Crédit Agricole	16/02/2009	2 160 000,00 €	4,53%	15 ans
Crédit Agricole	15/01/2010	6 292 000,00 €	3,55%	15 ans
Crédit Agricole	14/01/2011	6 300 000,00 €	3,23%	15 ans
Caisse d'Epargne	10/01/2012	2 500 000,00 €	4,19%	15 ans
Crédit Agricole	10/01/2012	3 000 000,00 €	4,13%	15 ans
Crédit Agricole	26/04/2012	140 900,00 €	4,50%	15 ans
Caisse d'Epargne	27/04/2012	1 500 000,00 €	4,40%	15 ans
Crédit Foncier	08/08/2012	1 500 000,00 €	4,51%	15 ans
Crédit Foncier	26/11/2012	2 000 000,00 €	4,51%	15 ans
Crédit Agricole	10/12/2012	4 000 000,00 €	4,6425%	15 ans
Crédit Foncier	29/11/2013	3 000 000,00 €	3,50%	15 ans
Crédit Foncier	25/04/2014	2 000 000,00 €	3,49%	15 ans
Crédit Foncier	13/11/2014	4 000 000,00 €	2,18%	15 ans
Crédit Foncier	10/11/2015	3 000 000,00 €	1,68%	15 ans
Crédit Foncier	08/02/2016	3 000 000,00 €	1,75%	15 ans
Crédit Foncier	20/06/2016	5 000 000,00 €	1,56%	15 ans
Caisse d'Epargne	20/01/2017	1 500 000,00 €	1,26%	15 ans
Caisse d'Epargne	17/07/2017	5 000 000,00 €	1,20%	14 ans

Nombre d'emprunts en cours :	30
Remboursement du capital en 2018 :	5 707 383,50
Intérêts 2018 :	1 332 754,44
Annuité 2018 :	7 040 137,94
Capital restant dû au 31/12/2018 (hors intérêts) :	40 865 619,76

Actuellement les emprunts se négocient à des taux inférieurs à 1,20%.

Aussi, il paraît de bonne gestion de conserver nos excédents pour les utiliser dans des périodes où les taux seraient nettement plus élevés.

Il pourrait être envisagé un emprunt de **6 M d'€ pour 2019** nécessaire en fonction des investissements votés. Ce montant sera ensuite adapté lors des différentes décisions modificatives.

**Au vu du rapport des orientations budgétaires intégralement produites dans la note de synthèse jointe aux convocations et ainsi présentées, après en avoir débattu, le Comité Syndical :**

- **Prend acte** des orientations budgétaires 2019 concernant le budget principal telles que présentées.

*En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.